



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL  
MUNICIPAL DE GARNERANS N°28**

**Séance du 22 Avril 2026**

L'an deux mille vingt-six et le **vingt-deux avril à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans sous la présidence de M. René SUAREZ, Maire.

**Présents :**

Elise AUCLAIR, Pierre BAILLY-BECHET, Hervé CHAGOT, Lucy BRAY, Rémy GATT, Sophia LEVERT, Gabrielle LOUBES, Philippe MATRAY, Karine MOMMESSIN, Gérard POEYMIROU, René SUAREZ, Damien VANDERGHOOOTE.

**Absents excusés :**

Olivier ARNAU a donné pouvoir à Philippe MATRAY  
Aurore MEUNIER a donné pouvoir à René SUAREZ  
Stéphanie MARTINEZ-MARTOS a donné pouvoir à Elise AUCLAIR

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Hervé CHAGOT a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Date de la convocation : 10 avril 2026

Présents et représentés : 15  
Date d'affichage : 10 avril 2026

**N 28 - Adoption du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13 relatifs au vote du compte administratif ;

**Vu** l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 instituant l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Novembre 2024 autorisant le passage de la collectivité au Compte Financier Unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le budget principal de la commune sur les comptes votés en 2025 ;

**Vu** le Compte Financier Unique de la commune de Garnerans pour l'exercice 2025, dressé par le Maire et le comptable public, le SGC de Châtillon-sur-Chalaronne ;

**Considérant** que le Compte Financier Unique (CFU) vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion, en rationalisant, modernisant et enrichissant les informations budgétaires et comptables soumises au vote ;

.../...

.../...

		DEPENSES	RECETTES		Excédent de fonctionnement sur
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et chèques)	Section de fonctionnement	417 305,52	484 849,36		67 543,84
	Section d'investissement	132 556,51	138 409,61		

					Excédent de fonctionnement cumulé de
REPORTS DE L'EXERCICE 2024	Report en section de fonctionnement	0,00	172 142,48		239 686,32
	Report en section d'investissement	32 656,33	0,00		

		DEPENSES	RECETTES		Deficit d'investissement sur l'exercice 2025
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et chèques)	Section de fonctionnement	417 305,52	484 849,36		
	Section d'investissement	192 556,51	138 409,61		-54 146,90

					Deficit d'investissement cumulé de clôture 2025
REPORTS DE L'EXERCICE 2024	Report en section de fonctionnement	0	172 142,48		
	Report en section d'investissement	32 656,33	0,00		-86 803,23

inscrit en 001 investissement dépenses

		DEPENSES	RECETTES		1068
Restes à réaliser		20 201,07	29 534,84		77 463,46
Restes à réaliser		20 201,07	29 534,84		162 216,86

inscrit en 1068 investissement recettes

inscrit en 002 du fonctionnement recette

Le conseil municipal, en l'absence du maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025, tel qu'il a été présenté
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,  
René SUAREZ

Mise en ligne le : 23/04/2026